

## Représentants de la CDF et de l'échelon communal confirment la nécessité du Projet fiscal 17

### Communiqué de presse

**Berne, le 21 avril 2017. Plusieurs représentants de la CDF et des délégations de l'Association des communes suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) se sont rencontrés pour débattre dans un cadre informel des lignes directrices du Projet fiscal 17 (PF17). Les objectifs du projet et la nécessité de le mettre en œuvre dans les meilleurs délais font consensus.**

Le Conseil fédéral arrêtera les lignes directrices du PF17 au mois de juin. Il attend une position consolidée des cantons et des communes. Plusieurs représentants de la CDF et des communes se sont rencontrés pour débattre du projet dans un cadre informel. L'élaboration du PF17 relève d'un processus auquel les cantons et les communes doivent être associés afin de consolider leur position, étape par étape. Les résultats de cet échange serviront de repères pour la suite des travaux ; il ne s'agit pas de décisions formelles, que seuls les cantons et les communes sont habilités à prendre.

Points d'accord entre les personnes qui ont participé à l'entretien :

1. La sécurité juridique et la sécurité de planification doivent être assurées dans les plus brefs délais non seulement aux entreprises, mais aussi aux cantons et aux communes.
2. Le PF17 doit prendre forme rapidement.
3. Une attention particulière sera accordée au rendement de l'impôt des entreprises.
4. La suppression des statuts fiscaux cantonaux est inévitable.
5. Ils doivent être remplacés par des outils de politique fiscale assortis et d'un abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice. Les entreprises doivent continuer à contribuer au financement des collectivités publiques.
6. Une prise de position consolidée des cantons et de leurs communes concerne uniquement, mais bel et bien, l'échelon fédéral. La mise en œuvre du PF17 à l'échelon des cantons peut et doit relever de chacun des cantons et de leurs communes. Les cantons tiennent compte des effets sur les communes de manière équitable.
7. Le nouveau projet devra impérativement garantir lui aussi l'équilibre financier entre, d'une part la Confédération, de l'autre les cantons et leurs communes. La Confédération devra atténuer les répercussions du PF17 sur les cantons et leurs communes en faisant passer à 21,2 % la part des cantons à l'impôt fédéral direct.
8. Les répercussions du PF17 sur les cantons et leurs communes seront supportées équitablement par les cantons et les communes.
9. Les possibilités de contre-financement méritent plus d'attention.
10. Le PF17 doit s'orienter aux outils de politique fiscale connus ce qui doivent être définis de manière plus restreinte.

11. On veillera à ce que les adaptations du système de péréquation financière prévues dans le projet initial déploient leurs effets en temps utile.

13 membres de la CDF ont participé à cet échange informel, ainsi que les représentants des communes ci-après :

- ACS : Hannes Germann, conseiller aux États, président ; Gustave Muheim, vice-président et syndic de Belmont-sur-Lausanne ; Reto Lindegger, directeur.
- UVS : Kurt Fluri, conseiller national, président et maire de Soleure ; Karin Christen, responsable politique financière.
- CDFV : Daniel Leupi, président et directeur des finances de la ville de Zurich ; Michael Aebersold, membre désigné du comité et directeur des finances de la ville de Berne.

**Contact :**

- Charles Juillard, conseiller d'État et président CDF, 079 722 39 72
- Eva Herzog, conseillère d'État et vice-présidente CDF, 079 790 34 79
- Hannes Germann, conseiller aux Etats et président ACS, 031 380 70 00
- Kurt Fluri, conseiller national et président UVS, 079 415 58 88
- Daniel Leupi, dircteur des finances de la ville de Zurich et président CDFV, 044 412 32 00